



Bourg-en-Bresse, le 28 juin 2021

M. le Maire
Mairie
Square Claudius Bardet
01390 Saint-André-de-Corcy

Objet : travaux illégaux de la SCI Spark Immo

Réf. Courrier : 21-034
CC : Madame la Préfète
PJ : -

Monsieur le Maire,

La SCI Spark Immo a débuté sur votre commune des travaux sans autorisation en 2019. C'est fort logiquement que votre prédécesseur a aussitôt dressé un procès-verbal d'infraction et pris un arrêté interruptif de travaux.

Ces travaux irréguliers consistent notamment en la réalisation d'une piste goudronnée destinée à l'apprentissage de la conduite de poids lourds. Ils ont eu pour conséquence la destruction de milieux naturels et de terres agricoles à moins de 100 mètres du site Natura 2000 de la Dombes. Outre l'infraction évidente aux règles d'urbanisme, ces aménagements sont à l'origine d'un impact certain sur l'environnement que la SCI Spark Immo n'a pas évalué, contrairement à ce qu'elle aurait dû faire préalablement à toute intervention.

Ce passage en force de la SCI ne peut bien évidemment en aucun cas être régularisé par des faveurs qui seraient mises à disposition de la commune et de ses habitants. De telles manœuvres ne sont pas de nature à compenser les pertes agricoles et environnementales causées par Spark Immo.

Nous vous invitons donc, Monsieur le Maire, à ne pas transiger avec la SCI Spark Immo et vous assurons du soutien de notre fédération dans les contentieux qui opposent votre commune à cette société.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Clémence DUROCHAT
Présidente
FNE Ain

France Nature Environnement Ain

Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement – Reconnue d'utilité publique depuis 1976.

Siège social : 44 avenue de Jasseron – 01000 BOURG-EN-BRESSE / Tel. 04 74 21 38 79 / Courriel. ain@fne-aura.org

Antenne montagne : Place de l'Église – 01130 SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

<https://www.fne-aura.org/ain/>